

**Objectifs**

Une première étude avait été menée en 2009 chez les distributeurs de produits de jardinage, par cette nouvelle enquête de terrain et avec les directives du plan Ecophyto nous souhaitons voir comment les conseils des professionnels avaient évolué.

**Protocole**

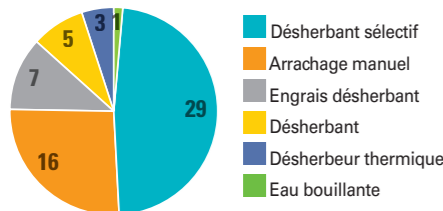
Les bénévoles du réseau « Enquêtes » de l'UFC - Que Choisir 59/62 ont visité 57 magasins spécialisés : grandes surfaces, magasins de bricolage, jardinerie. 19 dans la Métropole Lilloise, 15 dans l'Artois, 10 dans le Douaisis, 9 dans le Calaisis et 4 en région de Saint-Omer.

**Résultats**

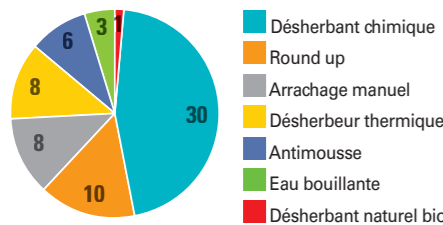
1) **Avez-vous trouvé l'affichage d'une charte d'engagement dans le magasin ?**  
18 Oui 39 Non

2) **Que vous a conseillé le vendeur...**

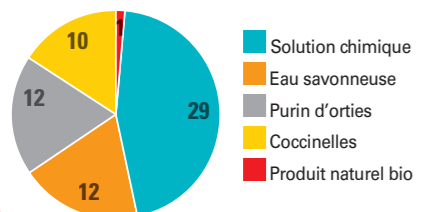
a) **pour se débarrasser de quelques pissenlits dans la pelouse ?**



b) **pour supprimer l'herbe entre les dalles dans la descente de garage ?**



c) **pour se débarrasser des pucerons dans le rosier ?**



3) **Le magasin récupère-t-il les produits phytosanitaires dont vous n'avez plus l'usage ?**

5 magasins seulement récupèrent les produits phytos non utilisés, la plupart des autres nous renvoient en déchèterie.

4) **Le magasin met-il à la disposition des consommateurs des fiches d'informations sur les produits ?**

15 magasins mettent à disposition des fiches d'information sur les produits.

5) **Y a-t-il un rayon identifié produits naturels et alternatifs ?**

22 enseignes ont un rayon identifié pour les produits naturels.

6) **Combien de temps avez-vous attendu le vendeur ?**

37 enquêteurs ont attendu moins de 5 minutes

7) **Vous avez trouvé un vendeur, les explications vous ont paru :**

23 très claires  
21 assez claires



La démarche nationale engagée par l'UFC Que Choisir sur l'eau du robinet a conclu que globalement celle-ci était de bonne qualité pour 90% des consommateurs dans le Pas-de-Calais et pour 98% dans le Nord. De cette enquête, il ressort que dans notre région, ce sont les pesticides qui sont les premiers contaminants. Si la responsabilité revient largement à l'agriculture, particuliers et collectivités assument également une part non négligeable (entre 8 et 29%) de la pollution de l'eau par ces pesticides. C'est bien pourquoi l'UFC Que Choisir réclame l'application stricte en 2017 de la loi qui interdit la vente de produits phytosanitaires en libre-service. Et nous serons vigilants sur les conseils prodigués aux clients dans les jardinerie.

En même temps, phénomène de société, le jardinage individuel se développe, même en milieu urbain. Cette pratique est sûrement à encourager mais pas à n'importe quelle



condition. Face aux problèmes sanitaires et environnementaux (allergies, rejet des pesticides, effets néfastes des perturbateurs endocriniens, atteintes à la biodiversité, etc.) il faut développer une pratique plus responsable aujourd'hui.

Attachée à la promotion d'une consommation durable passant par la protection de l'environnement (préservation de la ressource en eau, réduction des pesticides,...) l'UFC Que Choisir défend la pratique d'un jardinage au naturel, celui qui permet de réussir un beau jardin sans altérer la planète et la santé de tous.

Il nous faut donc tous retrouver les gestes simples qui peuvent sembler désuets mais qui ont été remplacés par des solutions chimiques qui, mal maîtrisées, peuvent engendrer des dégradations durables pour l'environnement et pour notre santé.

**Jardiner au naturel**

C'est intervenir le moins possible, c'est accueillir la nature, c'est respecter cette nature en traitant peu voire pas du tout.

**Jardiner au naturel**

C'est observer, c'est suivre le rythme des saisons.

**Jardiner au naturel**

C'est un plaisir, le plaisir des yeux, le plaisir des papilles et le plaisir du partage.

**UFC QUE CHOISIR** L'UFC-Que Choisir Rejoignez l'association de consommateurs de référence !

L'UFC-Que Choisir est une association à but non lucratif qui fédère le réseau des 154 associations locales qui vous accueillent partout en France. L'indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs et le fonctionnement démocratique constituent les deux principaux piliers de l'UFC-Que Choisir.

« [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org) »

**UFC QUE CHOISIR** En région Hauts-de-France

**Dans le Nord**  
**Douai**  
104, rue d'Esquerchin  
59500 DOUAI  
Tél. 03 27 96 05 15

**Dunkerque**  
Maison de la Vie Associative  
Rue du 11 novembre 1918  
59140 DUNKERQUE  
Tél. 03 28 20 74 81

**Lille**  
54, rue Jacquemars Giélée  
59000 LILLE  
Tél. 03 20 88 20 22

**Sambre-Avesnois**  
Maison des Associations  
13, rue du Progrès  
59600 MAUBEUGE  
Tél. 09 64 10 16 02  
ou 06 47 49 53 81

**Dans le Pas-de-Calais**  
**Artois**  
Maisons des Sociétés  
16, rue Aristide Briand  
62000 ARRAS  
Tél. 03 21 23 22 97

**Côte d'Opale**  
536, avenue Toumaniantz  
62100 CALAIS  
Tél. 03 21 96 33 69

**Pays de St-Omer & Montreuil-sur-Mer**  
1, place du Général de Gaulle  
62219 LONGUENESSE  
Tél. 03 21 39 81 81  
ou 06 30 87 42 03

**Dans la Somme**  
**Amiens Somme**  
88, avenue Jean-Jaurès  
80480 SALOUEL  
Tél. 03 22 72 10 84

**Dans l'Aisne**  
L'Association locale  
est en cours de reconstitution

**Dans l'Oise**  
**Senlis**  
BP 80059  
60303 SENLIS CEDEX  
Mail [contact@senlis.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@senlis.ufcquechoisir.fr)



Avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

# Halte aux Phytos

Les produits phytosanitaires désignent les préparations contenant une ou plusieurs substances actives (molécule chimique ou micro organisme), ayant pour action de :

- Protéger les végétaux ou produits végétaux contre tout organe nuisible
- Exercer une action sur les processus vitaux des végétaux (régulateur de croissance)
- Assurer la conservation des végétaux
- Détruire les végétaux indésirables

Appelés aussi « pesticides », ces produits sont censés détruire « l'ennemi » d'une plante ou à l'empêcher de s'installer. Parmi les phytosanitaires, on trouve :

- Les herbicides pour détruire les plantes invasives
- Les anti-nuisibles pour lutter contre les limaces, les rongeurs...
- Les insecticides pour lutter contre les insectes ravageurs
- Les fongicides contre les champignons, bactéries...

**Les dangers de l'utilisation des pesticides**



La France reste le premier consommateur de ces produits en Europe, alors que leur impact sur la santé humaine, la biodiversité ou la qualité de l'eau et de l'air ne sont plus à démontrer.

**Les risques pour la santé**

Quelles que soient les précautions prises pendant un traitement chimique, il existe un risque de contamination par l'air, l'eau ou les aliments. Ces produits rentrent en contact avec notre organisme par la peau, les yeux, par inhalation, par ingestion conduisant à des symptômes au niveau cutané, digestif, oculaire, neurologique, perturbateurs endocriniens...

**Les risques pour l'environnement**

Tout traitement chimique (insecticide, fongicide ou herbicide) aura inévitablement un impact sur l'environnement : pollution des eaux de surface et souterraines, destruction des micro-organismes qui sont indispensables au maintien de la fertilité du sol, toxicité vis-à-vis des insectes, acariens... qui sont eux utiles au jardin, résistance des espèces nuisibles aux pesticides, rendant le produit inefficace.



L'état s'est engagé dans la lutte contre le changement climatique. Cette volonté se traduit par la loi de transition énergétique et le plan national d'adaptation au changement climatique. Au-delà des objectifs fixés par les textes, le plan national répond au besoin d'une vision globale de l'environnement en intégrant ses différentes composantes : la gestion de l'eau et sa qualité, les enjeux climatiques notamment la qualité de l'air.

Les produits phytosanitaires exercent une influence directe sur ces thèmes.

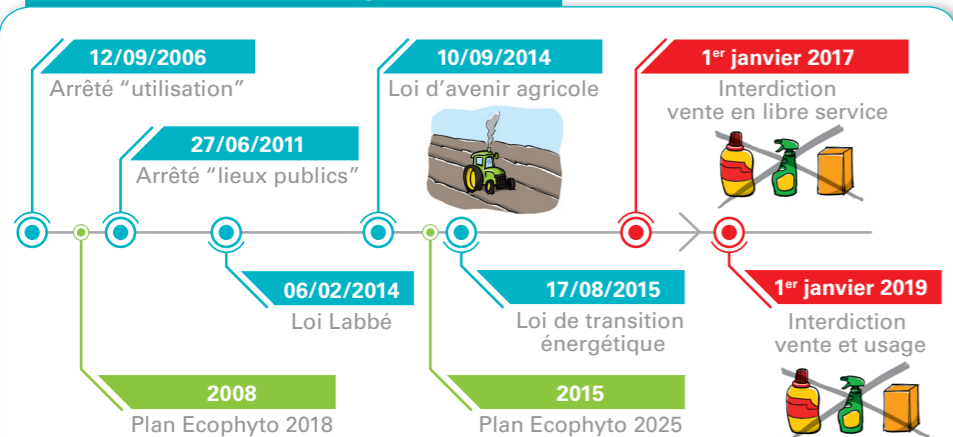
Leur fabrication par l'industrie chimique consomme beaucoup d'énergie et pollue notre planète. L'utilisation de ces produits comporte des risques importants pour l'environnement, la santé, la biodiversité, c'est pour cette raison que nous réclamons l'application des dispositions prises par le plan « Ecophyto » que nous rappelons ci-après.



	Agriculteurs	Particuliers et collectivités
Quantité de pesticides utilisés	80000 tonnes	2500 tonnes
Taux de transfert	3 %	8 à 40%
Quantité migrant vers les ressources en eau	2400 tonnes	200 à 1000 tonnes
Part de responsabilité dans la pollution de l'eau	71 à 92%	8 à 29%

Estimation Mce d'après Uipp/Upj/Agence de l'Eau

### Evolution du cadre réglementaire



#### Plan Ecophyto II : Axe 4

« Supprimer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, espaces végétalisés et les infrastructures » (JEVI).

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la vente en libre-service des pesticides chimiques n'est plus autorisée. Ces produits doivent être délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. Les produits de biocontrôle ou à faible risque ne sont pas concernés par cette mesure.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la vente des pesticides chimiques sera interdite aux particuliers.

### Dangers pour la santé et pour l'environnement

**DANGEREUX POUR LA SANTÉ**

- Le produit peut empoisonner à forte dose
- Il peut irriter la peau, les yeux, les voies respiratoires
- Il peut provoquer des allergies cutanées
- Il peut provoquer somnolence ou vertige

..... ➔ Éviter tout contact avec le produit

---

**TOXIQUE OU MORTEL**

- Le produit peut tuer rapidement
- Il empoisonne rapidement même à faible dose

..... ➔ Porter un équipement de protection

..... ➔ Éviter tout contact (oral, cutané, par inhalation) avec le produit et laver soigneusement les zones exposées après usage

---

**CORROSIF**

- Le produit peut provoquer des brûlures de la peau et des lésions aux yeux en cas de contact ou de projection

..... ➔ Éviter tout contact avec les yeux et la peau, ne pas inhaler

---

**TRÈS DANGEREUX POUR LA SANTÉ**

- Le produit peut provoquer le cancer
- Il peut modifier l'ADN
- Il peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- Il peut altérer le fonctionnement de certains organes
- Il peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- Il peut provoquer des difficultés respiratoires ou des allergies respiratoires (ex : asthme)

..... ➔ Porter un équipement de protection

..... ➔ Se procurer les instructions avant utilisation

..... ➔ Éviter tout contact avec le produit et laver soigneusement les zones exposées après usage

---

**DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE**

- Le produit pollue
- Il provoque des effets néfastes (à court et/ou à long terme) sur les organismes du milieu aquatique

..... ➔ Ne pas rejeter dans l'environnement aquatique

### Quelle eau pour mon jardin ?

Pensez à récupérer l'eau de pluie, elle est en général de bonne qualité. Stockez-la dans un tonneau ou une cuve spécifique achetée en jardinerie. Vous recouvrirez le récipient pour éviter l'évaporation et la chute de débris.



### Arroser en économisant l'eau

L'arrosage doit être suffisant pour permettre de refaire le plein du réservoir sol. Vérifiez que l'arrosage a été quantitativement suffisant, en contrôlant au toucher l'humidité du sol en profondeur.

A l'inverse, un excès d'humidité crée un milieu favorable au développement des champignons et bactéries.

Autres astuces, couvrir le sol, préserve l'humidité (paillage, mulching...).

Une tondeuse mulching hache menu l'herbe tondue et la redépose sur la pelouse : c'est le mulch, ou paillis. Plus besoin de vider le bac de ramassage, de fertiliser le gazon : l'herbe hachée se comporte comme un paillis protecteur contre la sécheresse et un engrais naturel gratuit !

### Le bon moment pour arroser

L'importance des arrosages et leur fréquence dépendent de nombreux paramètres. Voici quelques conseils d'ordre général et de bon sens qui amélioreront l'efficacité de vos arrosages :

- N'arroser que si c'est nécessaire, après avoir vérifié l'état de l'humidité du sol en dessous de la couche superficielle.
- Regarder la météo : inutile d'arroser si la pluie est annoncée dans les heures qui suivent !
- Arroser au petit matin avant les premiers rayons du soleil en demi-saison, et en été avant le coucher du soleil (l'arrosage du soir augmente le risque de maladies).
- Éviter d'arroser au cours de la journée et surtout en plein soleil (évaporation maximale, risque de brûlures sur les feuilles (effet loupe des gouttes d'eau) et mauvaise utilisation de l'eau par les plantes).



### Prévoir les moyens de protection contre les ravageurs sans pesticides de synthèse ?

Outre les principes de prévention généraux, tels qu'une biodiversité maximale, les rotations et autres associations, vous avez plusieurs types de moyens de lutte contre les ravageurs et maladies en bio.

- **Les barrières physiques** : voiles anti-insectes contre la mouche de la carotte, la piéride ou les altises sur les choux, radis..., colliers enduits de glu sur les troncs d'arbres fruitiers contre les fourmis qui protègent les pucerons.
- **Les pièges** contre les campagnols ou les limaces



- **Les pulvérisations** de purins et autres extraits de plantes en répulsif ou traitement curatif : ortie contre les pucerons, tanaisie ou absinthe contre les altises...

- **La lutte biologique** : *Bacillus thuringiensis* contre les chenilles, chrysopes contre les pucerons, nématodes contre les limaces.

Dans la pratique du jardinage biologique, le recours aux traitements curatifs est rare. Quand il s'avère nécessaire (seuil de tolérance dépassé, risque de propagation fort...), le jardinier biologique utilise des produits d'origines végétales biodégradables à base de pyrèthre.

**Les insecticides « bio » ne sont pas spécifiques, c'est-à-dire qu'ils détruisent en même temps les ravageurs visés et la faune auxiliaire.**

Ces produits ne peuvent donc répondre que ponctuellement à des déséquilibres constatés et ne doivent pas devenir d'usage courant. Ils seront appliqués le soir pour préserver les abeilles et prolonger l'effet du traitement. Le jardinier cherchera, par ailleurs, à connaître l'origine du déséquilibre afin d'éviter que les symptômes ne se renouvellent.

### Faire son compost

Composter, c'est recycler les déchets verts du jardin et de la maison en les amassant en tas pour qu'ils se décomposent.

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques (déchets de cuisine, déchets verts et de bois) par des micro-organismes et petits animaux (bactéries, vers de terre) en un produit comparable au terreau : le compost. C'est un amendement organique naturel à utiliser directement dans son jardin. Le compost est un fertilisant d'excellente qualité et 100 % naturel. Il allège la terre et permet des économies d'engrais, de terreau et d'eau.

Composter permet de réduire nos déchets (de cuisine et de jardin) et d'éviter les transports jusqu'à la déchetterie pour s'en débarrasser.

Pour en savoir plus : le guide de l'UFC- Que Choisir : « Le Jardinage au naturel »



### La permaculture : laissons le sol vivant

La permaculture permet d'atteindre une efficacité énergétique : travail rationnel et moins pénible, reconversion des déchets, valorisation des bénéfices induits des écosystèmes, baisse des consommations, réduction des déplacements, en privilégiant les variétés locales...

Pour aller plus loin : le site à consulter « <http://ecolo-bio-nature.blogspot.fr/> »

